

Troisièmes journées d'étude sur la déontologie
organisées par le Comité français de l'ICOM
et le Service des musées de France / Direction générale des patrimoines
en partenariat avec le MuCEM

Assemblée générale 2015
du Comité français de l'ICOM

« Circulation des collections : risquer pour exister ? »

28-29 mai 2015

Auditorium du MuCEM – 1, esplanade du J4 – 13002 Marseille

Comité d'organisation :

Denis-Michel Boëll
Claire Chastanier
Benjamin Granjon
Valérie Guillaume
Philippe Guillet
Véronique Milande
Myriame Morel-Deledalle
Christiane Naffah-Bayle
Grazia Nicosia
Pierre Pénicaud
Anne-Catherine Robert-Hauglustaine
Dominique Vandecasteele

Entrée libre dans la limite des places disponibles
Informations et inscription obligatoire avant le 20 mai 2015 :

<http://www.icom-musees.fr>



MUCEM
Musée des civilisations
de l'Europe et de la Méditerranée

8h45 - 9h30 :

Accueil des participants et café

9h30 - 9h45 :

Mots de bienvenue

- Jean-François Chougnnet, président du MuCEM
- Denis-Michel Boëll, président du Comité français de l'ICOM

9h45 - 13h :

Première table ronde : « Propriété des collections : origine et légitimité »

Modératrice des débats : Claire Chastanier, adjointe au sous-directeur des collections, Service des musées de France

Introduction : présentation des actions de l'ICOM

Yu Zhang, responsable de la communication, Secrétariat général de l'ICOM

Trafic illicite et fouilles clandestines

Samuel Sidibé, directeur du Musée national du Mali, Bamako

Le trafic illicite des objets archéologiques est un phénomène ancien qui se nourrit du pillage et des fouilles clandestines. Il touche toutes les régions du monde. La quasi-totalité des pays victimes ont mis en place des législations pour contrer le phénomène. Mais le constat est qu'il se poursuit.

Au Mali, le trafic illicite des objets archéologiques s'est considérablement développé au cours des 30 dernières années en raison d'une part de la découverte au cours de fouilles régulières d'objets à valeur artistique commercialisables et de l'intérêt de plus en plus grandissant pour l'archéologie africaine en Europe et aux Etats-Unis. Il faut signaler par ailleurs que cet intérêt pour les objets archéologiques est parallèle à la détérioration du marché des objets ethnographiques pollué par les faux. Avec les objets archéologiques, on pouvait avoir la garantie de l'ancienneté d'autant que les laboratoires fournissaient des opportunités pour dater et authentifier les pièces issues du pillage.

De nombreux musées publics et privés et des collectionneurs à travers le monde ont acquis ou continuent à acquérir des pièces provenant des sites archéologiques au mépris de la science, de la déontologie et des législations des pays concernés.

Au cours des 15 dernières années un effort considérable a été fait pour mettre au cœur du débat la question des objets archéologiques issus de fouilles clandestines se trouvant dans les musées. Le musée national du Mali a largement participé à ce débat. Notre intervention tentera d'en établir un bilan provisoire.

Convention sur la diversité biologique : les conséquences de la mise en œuvre du protocole de Nagoya par l'Union européenne et particularités françaises

Michel Guiraud, directeur des collections, Muséum national d'Histoire naturelle

La diversité biologique et géologique est au cœur d'enjeux socio-économiques majeurs. Aussi le patrimoine naturel fait-il aujourd'hui l'objet d'un encadrement réglementaire national et international contraignant. La convention sur la diversité biologique ratifiée en 1993 stipule que chaque pays est

propriétaire de ses ressources génétiques. Sa mise en œuvre passe par le protocole de Nagoya qui établit les conditions du partage équitable des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels (dispositif APA). Ce protocole fait l'objet d'un règlement européen adopté en octobre 2014 et devant entrer en action en octobre 2015. Le gouvernement français a introduit sa mise en œuvre ainsi que celle de l'APA dans le titre IV de la loi Biodiversité discutée au Parlement ce printemps. Parce que le dispositif d'APA touche à la souveraineté nationale sur les ressources génétique, il convient d'en examiner les conséquences sur l'inaliénabilité des collections patrimoniales.

Droit de l'environnement et droit du patrimoine : quelle place pour les archives de la biodiversité ?

François Dusoulier, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var

Alors que la majorité des composantes de la biodiversité n'est pas connue, son changement accéléré sous l'influence anthropique (disparition, régression, invasion...) provoque une crise de responsabilité sociétale. Les collections d'histoire naturelle ont notamment pour rôle d'établir le lien « matériel » entre le monde biologique et celui du langage. À ce titre, elles constituent tout autant un patrimoine scientifique constitué d'archives de la biodiversité qu'un corpus anthropologique témoin d'une culture naturaliste. L'acquisition continue de collections naturalistes est donc primordiale pour les musées, et devrait même s'intensifier. Par ailleurs, la pression d'aménagement des territoires pousse le législateur à déployer des outils juridiques de protection de la nature. Ces lois, régies par le Code de l'environnement, s'articulent mal avec les outils de valorisation et de protection du patrimoine biologique. Plusieurs exemples et vides juridiques illustrent les freins et les difficultés pour les professionnels à adopter une même déontologie professionnelle.

Collections et restes humains : intérêt public et respect de la dignité

Michel Van-Praët, professeur émérite au Muséum national d'Histoire naturelle

La Commission scientifique nationale des collections (instituée par la loi n°2010-501) a proposé la mise en place d'un groupe de travail consacré à la problématique des restes humains dans sa globalité, en mesure d'aller au-delà de son propre périmètre de compétence, le seul déclassement des biens du domaine public.

La Ministre de la Culture et de la Communication et la secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche viennent d'en fixer les objectifs. Ils visent à identifier les bonnes pratiques et à améliorer la gestion professionnelle des restes humains présents dans les collections publiques, notamment celles des musées de France et des universités, en dépassant l'analyse des cas médiatiques de restitutions.

Cette définition des bonnes pratiques mobilise entre autres l'analyse du statut des restes humains au plan juridique, ainsi que l'évaluation de leur intérêt public pour l'art, l'histoire et la science, mais elle nécessite d'urgence une meilleure cartographie des collections publiques conservant ces éléments, incluant une documentation de leur origine, chacun d'eux étant par définition unique et leur traitement global témoignant pour une part de notre humanité commune.

Les Catacombes de Paris, risques et perspectives d'une collection atypique

Valérie Guillaume, directrice, et Sylvie Robin, conservateur en chef du patrimoine, Musée Carnavalet - Histoire de Paris / Crypte archéologique du parvis Notre-Dame / Catacombes

Les Catacombes de Paris constituent l'un des quatorze établissements municipaux de l'établissement public Paris musées. Ouvert au public le 1er juillet 1809, le musée s'inscrit parmi les premières créations muséographiques parisiennes. Sa gestion administrative et scientifique est rattachée depuis 2002 au musée Carnavalet - Histoire de Paris au même titre qu'un autre site extérieur au musée, la Crypte

archéologique.

Le musée des Catacombes est aménagé dans un tronçon du vaste parcours souterrain des carrières de Paris dont une partie a été requise pour accueillir l'ossuaire municipal à partir de 1786.

Avec près de 350 000 visiteurs en 2014, le musée affiche une fréquentation exceptionnelle qui n'est pas sans conséquences sur la nature même de sa collection funéraire. C'est pourquoi depuis deux ans une politique de conservation préventive a été mise en place pour répondre aux risques propres aux ossements ; elle s'accompagne d'une réflexion sur le statut des restes humains et doit intégrer des recherches anthropologiques et pathologiques sur l'ossuaire ainsi que sur les sources du funéraire parisien.

Depuis 1809 l'ossuaire paysager imaginé par Héricart de Thury s'est maintenu au fil du temps en intégrant des ajouts et des variantes qui en font une collection « vivante » et évolutive. Enfin, la valorisation et la protection de ce patrimoine géologique parisien participent de ses nouvelles perspectives, à horizon 2019.

13h - 14h30 :

Déjeuner libre

14h30 - 17h :

Deuxième table ronde : « Surexploitation : vie et survie des collections »

Modératrice des débats : Christiane Naffah-Bayle, directrice des collections, Mobilier national

La mise en œuvre de l'exposition diplomatique itinérante « Chefs d'œuvres de la peinture française » à Pékin et Macao en 2014 : anticipation et maîtrise des facteurs de risque

Virginie Lagane, chef de projet, département des expositions, Réunion des musées nationaux - Grand Palais

En septembre 2013, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais est chargée de coordonner l'organisation d'une exposition consacrée à la peinture française, à l'occasion des commémorations du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République française et la République populaire de Chine. L'évènement, placé sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la Communication, tend à faire découvrir au public chinois l'histoire et la culture française, en présentant une dizaine de chefs d'œuvre issus des collections nationales. L'exposition sera itinérante : d'abord le musée national de Chine à Pékin du 11 avril au 15 juin 2014, puis le Musée d'art de Macao du 28 juin au 14 septembre 2014.

En quelques mois, avec la collaboration des cinq musées français prêteurs, la sélection finale des œuvres est validée, et le projet scientifique finalisé. Les missions préparatoires amènent à identifier les facteurs de risque propres à l'exposition, et à mettre en place, avec nos partenaires chinois, les mesures garantissant la maîtrise des différentes étapes du projet : le choix d'un scénographe et d'un courtier d'assurance français, le contrôle du scénario logistique dans son intégralité, de l'organisation du transport à l'installation des œuvres sur site. Les solides échanges établis entre les équipes françaises et chinoises permettent alors de faire face aux imprévus, au décalage culturel et à la découverte des savoir-faire de chacun.

Risques et chances d'exposer un objet des collections en dehors de son emplacement habituel

Petra Rotthoff, directrice des expositions, Museumspartner, Innsbruck

La conservation des biens culturels : la possibilité d'une approche normative

François Goven, conservateur général du patrimoine, président du CNBC – Commission de normalisation de la conservation des biens culturels

L'intervention propose de résumer le travail mené depuis maintenant un peu plus de dix ans par la Commission de normalisation de la conservation des biens culturels (CNCBC).

Créée en juin 2004, cette commission a permis à la France de rejoindre le travail du Comité européen de normalisation, le CEN/TC 346, qui avait été initié quelques années plus tôt par une équipe de professionnels italiens de la conservation avec l'UNI, le comité de normalisation italien (équivalent en France de l'AFNOR).

L'objectif de ce travail n'est bien sûr pas d'enfermer les pratiques des conservateurs et restaurateurs dans un carcan de nouvelles règles, mais plutôt de faciliter le travail en commun des professionnels par la définition de codes et langages communs à l'échelle européenne.

La communication fera un rappel historique de ce processus qui concerne la plupart des domaines de compétence dans le champ de la conservation du patrimoine culturel matériel, (mobilier comme immobilier), ainsi qu'un état actuel d'avancement des travaux : sujets traités, normes publiées, thèmes à développer.

Les risques d'une circulation intensive des collections

Michel Dubus, ingénieur d'études, C2RMF

La combinaison d'un emballage adapté et d'un véhicule performant permet de limiter les risques lors d'un transport d'œuvres. L'étape préalable à la conception d'un emballage consiste donc à caractériser la boucle logistique pour en identifier les points critiques et les dangers : chocs, vibrations, températures et humidité extrêmes. Tout comme un produit peut être pesé avec une balance, sa fragilité peut être évaluée avec des mesures dynamiques. Dans un second temps, le comportement mécanique des collections sera donc abordé à travers quelques études de cas, le conditionnement étant une solution alternative au suremballage. Les sujets en chantier seront présentés en perspective : assouplissement des règles de prêt concernant le climat, utilisation de méthodes avancées de gestion de données en flux et de fouille de données pour détecter et anticiper les situations à risque.

Le soin des œuvres en mouvement

Sara-Zoé Kuperholc, conservation-restauration de sculptures, Paris

Peut-être plus que d'autres, le domaine de l'art contemporain montre que l'équilibre, certes idéal, entre monstration et conservation, est d'autant plus compromis dans des institutions dont le nombre d'acquisitions augmente significativement chaque année tandis que leurs espaces individuels d'exposition n'évoluent pas, quand ils ne sont pas statutairement inexistantes. Pour ces institutions la facilité de circulation des collections est donc une nécessité, dès lors qu'on considère la présentation au public comme indissociable de la vie des œuvres.

La dégradation des œuvres liée à leur présentation peut être comparée aux symptômes d'un mal dont la cause ne pourrait être - au moins totalement - évitée, le déplacement des œuvres contribuant quant à lui au caractère évolutif de ce mal, par l'introduction d'un risque supplémentaire d'accidents et d'usure.

Dans un contexte médical, la catégorie de soins dits "palliatifs" vise à soulager les symptômes afin de maintenir une qualité de vie acceptable pour le patient. Dans le contexte d'une circulation intensive des œuvres, l'analogie peut être utilisée pour les soins apportés en vue de maintenir leur présentabilité. La

comparaison pose également la question de l'issue d'une conservation en sursis et de la limite d'un fonctionnement qui assume plus souvent les conséquences que les causes d'une dégradation.

La e-conservation au service de la prévention des risques

Grazia Nicosia, conservation préventive, Avignon

Cette communication présente les technologies employées aujourd'hui pour tracer les menaces liées aux mouvements des collections et à leur exposition. Les données recueillies permettent un suivi en temps réel et peuvent combiner, suivant les besoins, la température, l'humidité, les chocs physiques, la géolocalisation, les polluants. Ces systèmes étaient jusqu'ici lourds à déployer et impliquaient des coûts importants. Mais l'avènement d'internet et des applications mobiles simplifient aujourd'hui leur déploiement et rendent la solution de traçabilité accessible. À l'instar de l'*e-santé* et du *Quantified Self* (QS) nous entrons dans l'ère de l'*e-conservation* où, pour quelques euros, un bien est équipé d'un objet connecté permettant de collecter des informations et de les partager. La communication de machine à machine (*M2M*) nous alerte de tous risques et peut déclencher le cas échéant un plan d'action spécifique.

Ces données quantitatives peuvent alimenter à terme de larges bases de données (*Big Data*), dont l'analyse permettra de réduire les risques et d'affiner les prises de décision. A l'instar des travaux de la CNIL synthétisés dans son livre blanc sur la e-santé, une réflexion doit être mise en œuvre sur les problèmes de confidentialité et de sécurité des données concernant le mouvement des œuvres d'art.

18h - 19h :

Visite du CCR et du CICRP sous la conduite d'Emilie Girard et de Roland May

(40 personnes maximum sur inscription : 2 groupes de 20 personnes)

Adresse : 1, rue Clovis Hugues – 13003 Marseille

Accès : bus 49 (arrêt Belle de mai La Friche), bus 52 (arrêt Pole média ou Archives municipales), métro ligne 1 (arrêt Gare Saint-Charles) ou tramway 1 (arrêt Longchamp)

9h30 - 13h :

Troisième table ronde : « Solutions innovantes : diffuser autrement »

Modératrice des débats : Anne-Catherine Robert-Hauglustaine, directrice générale de l'ICOM

Collection mobility and the Netherlands

Léontine Meijer-van Mensch, Deputy Director, Museum of European Cultures, State Museums Berlin and chair of COMCOL, the ICOM Committee for Collecting

In the Netherlands collection mobility is very much stimulated, especially from a political level. It is therefore not strange that within the European Union, the Netherlands have been strong advocates for collection mobility. The framework of *Collection Netherlands* provides a good setting for this dynamisation of collections. But how does museological theory and policy implemented from above work in museum practice ? How are the experiences and how can other countries learn from them ?

Muséums et itinérance des expositions

Pierre Pénicaud, conservateur en chef, Musée de l'Homme

Que ce soit dans le concept d'exposition (idées versus objets), celui de muséographie (esthétisme versus outils variés de médiation) ou celui de collections (patrimoine versus matériel), les muséums ont une place à la fois ancienne, originale et surtout transverse dans le monde de la culture et du patrimoine (sciences bien évidemment incluses !).

L'itinérance, par ses contraintes, exacerbe les oppositions notées, en particulier concernant le mouvement des objets, avec la double contrainte de la conservation et des législations de protection de l'environnement.

A travers trois exemples d'expositions conçues et rendues itinérantes par le Muséum national d'Histoire naturelle et la réflexion menée au sein de la Conférence Permanente des Muséums de France avec l'OCIM pour un projet de plate-forme commune, seront présentées les difficultés et les pistes de solutions pour conserver les objets au centre des dispositifs muséographiques tout en préservant les collections patrimoniales.

Le Siècle des Lumières et la numérisation 3D : un défi au temps

Véronique Milande, chef du service de la conservation préventive et de la restauration, Cité de la céramique – Sèvres et Limoges

Sèvres - Cité de la céramique présentera du 16 septembre 2015 au 18 janvier 2016 une importante exposition de sculpture, *La Manufacture des Lumières - la sculpture à Sèvres de Louis XV à la Révolution*. Une section sera consacrée aux surtout de table qui permettaient un mariage harmonieux entre le biscuit de porcelaine, immaculé, et les pièces de services, riches de couleurs et d'or. En raison de la fragilité de la porcelaine, de la rareté des exemplaires conservés, de leur dispersion quasi systématique au cours du temps dans des collections publiques et privées, tant en France qu'à l'étranger, du coût des valeurs d'assurance, de l'emballage et du transport, il a été décidé de tenter de reconstituer virtuellement le surtout de la *Conversation espagnole* (1772) grâce au mécénat de compétence proposé par la société Pyramis, spécialisée dans la numérisation et l'animation 3D. Cette communication dresse le bilan de la démarche et de sa réalisation, novatrices dans cet établissement fortement ancré dans des pratiques traditionnelles.

Maintenant ou jamais

François Cheval, directeur du Musée Nicéphore Niépce, Chalon-sur-Saône

Serons-nous encore longtemps satisfaits de ce système défaillant ? Retour aux années 1970, les institutions culturelles ne répondent plus aux besoins du plus grand nombre. Elles n'ont pas résisté à la crise. Dans la logique darwiniste qui gouverne les temps nouveaux, une situation franche émerge laissant de côté les petits intervenants culturels. Il en va ainsi des temps modernes qui ne s'encombrent plus des vieilles lubies héritées du Conseil National de la Résistance. On n'a que faire de l'aménagement du territoire, de la diffusion culturelle et de la progression de la sottise généralisée.

Il faut enfin saisir que certains musées œuvrent pour la libération de la pensée quand d'autres participent à la culture de la marchandise ! Pour les premiers, comment résister ? Cela n'a rien à voir avec de bonnes intentions ou être pétri de bonne volonté. Il faut de nouveaux outils, d'autres statuts et d'autres soutiens pour redéfinir le musée, pour le refonder même. Critique de l'institution et de son mode de fonctionnement obsolète, nous sommes dans l'attente d'une autre forme confrontant les objets aux publics. Tout le monde s'est laissé duper par la fausse communauté du mot musée. L'outil dévoyé de la Révolution française reste cependant comme une possibilité de déchiffrer ce monde mal fait. Comment ? En renversant les formes traditionnelles de l'organisation du travail, en mettant à mal les structures de production artistiques, en se libérant des structures fossiles et sclérosées traditionnelles. C'est en expérimentant ces voies nouvelles que le musée pourra peut-être accomplir sa mission première : la lutte contre l'ignorance.

13h - 14h30 :

Déjeuner buffet

14h30 - 15h30 :

Assemblée générale statutaire

- rapport moral du président, Denis-Michel Boëll
- rapport financier de la trésorière, Valérie Guillaume
- questions diverses

15h30 - 16h :

Discussion sur le thème de la Conférence générale de Milan 2016 : « Musées et paysages culturels »

- Daniele Jalla, président du Comité national italien de l'ICOM
- Alberto Garlandini, président du Comité d'organisation de la Conférence générale de Milan 2016

16h - 17h :

Actualité de l'ICOM et de ses Comités internationaux

par les membres français élus dans les Comités internationaux de l'ICOM

18h - 19h :

Visite du CCR et du CICRP sous la conduite d'Emilie Girard et de Roland May
(40 personnes maximum sur inscription : 2 groupes de 20 personnes)

Adresse : 1, rue Clovis Hugues – 13003 Marseille

Accès : bus 49 (arrêt Belle de mai La Friche), bus 52 (arrêt Pole média ou Archives municipales), métro ligne 1 (arrêt Gare Saint-Charles) ou tramway 1 (arrêt Longchamp)

ou **Visite des expositions du MuCEM au J4** sous la conduite de Myriame Morel-Deledalle

Samedi 30 mai 2015

10h30 - 12h30 :

Visite du Musée Borély sous la conduite de Christine Germain-Donnat

Adresse : Château Borély – 134, avenue Clot Bey – 13008 Marseille

Accès : métro ligne 2 (station Rond-point du Prado) puis bus 19, 44 ou 83

12h30 - 14h30 :

Déjeuner libre

14h30 - 17h :

Visite du Musée d'histoire de Marseille sous la conduite de Laurent Védrine

Adresse : 2, rue Henri-Barbusse – 13001 Marseille

Accès : métro ligne 1 (station Vieux-Port), métro ligne 2 (station Noailles) ou tramway ligne 2 (station Belsunce Alcazar)